

COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Voeux // Taxe cosmétique // Formaldéhyde // Cosmétique Halal // Marque communautaire // Alternative Fragrance & Beauty.

2016 avec Cosmed : l'année de la visibilité internationale des entreprises de la filière



Le Président Jean-Marc Giroux,
Le Conseil d'Administration
et l'ensemble des collaborateurs
COSMED
vous présentent
leurs meilleurs voeux !



En 2015, l'Association Professionnelle Cosmed est devenue le premier réseau d'entreprises de la filière cosmétique française, en nombre d'adhérents, avec 675 membres actifs. En 2016, des investissements sans précédent et de nombreuses actions soutiendront l'accès des entreprises aux marchés internationaux et la valorisation de leur représentation internationale.



Abrogation de la taxe cosmétique

La taxe sur les cosmétiques adoptée dans le cadre de la Loi de financement de la sécurité sociale 2012, vient d'être abrogée par la Loi de finances pour 2016 n° 2015-1785 du 29 décembre 2015, publiée le 30 décembre 2015 au Journal Officiel.

Les entreprises n'ont donc pas de déclaration à effectuer au titre des ventes 2015.

Destinée initialement au financement de la cosmétovigilance, cette taxe n'a pourtant pas été attribuée à cet objectif.

En 2012, cette loi a été rapidement votée sans étude d'impact et contre l'avis du gouvernement de l'époque. Son retrait est une décision de bon sens.

Cet épisode montre que les PME ne doivent plus hésiter à se mobiliser dans leur région pour éclairer nos parlementaires et sénateurs sur les réalités de notre filière afin d'éviter que soient promulguées des lois dogmatiques, inutiles, sans réels avantages, ni pour le consommateur, ni pour l'industrie.

[// Plus d'infos](#)

Formaldéhyde : le conservateur est interdit depuis le 1er janvier

Suite à la classification CMR 1B du formaldéhyde, le 5 juin 2014 (Règlement (UE) n°605/2014), l'utilisation de ce conservateur dans les produits cosmétiques est interdite depuis le 1er janvier 2016. Entre ces deux dates, l'industrie a soumis des données scientifiques au SCCS pour évaluer et autoriser son utilisation uniquement dans les durcisseurs des ongles. Un nouveau règlement en ligne avec l'avis SCCS/1538/14 sera prochainement proposé et, par souci de clarification, la Commission Européenne retirera cette substance de l'annexe des conservateurs.



Le Halal en cosmétique n'est plus un marché de niche

Avec 1.8 milliards de consommateurs de confession musulmane à travers le monde, le marché des cosmétiques halal, c'est-à-dire sans composants interdits par la loi islamique, pèse actuellement plus de 560 millions d'euros, essentiellement porté par la Malaisie, l'Indonésie et l'Arabie Saoudite. **Les**

Rencontres Internationales COSMED-BUSINESS FRANCE, organisées le 7

décembre 2015 à Paris, ont mis en évidence le développement spectaculaire de ce marché.

La certification Halal tend à devenir progressivement une obligation pour tous les cosmétiques exportés vers le Moyen Orient ou certains pays de l'ASEAN :

- L'Indonésie : une loi est en cours de finalisation dans l'attente de la mise en place d'autorités de contrôle et de la mesure de l'impact sur les entreprises ;
- Le Conseil de Coopération du Golfe (GCC) : projet d'harmonisation de la réglementation cosmétique qui rendrait obligatoire la certification halal pour les 7 pays constitutifs du conseil (Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Qatar et Yemen).

De plus, pour exporter des produits cosmétiques certifiés Halal dans certains pays comme le Maroc, la Tunisie ou les Emirats Arabes Unis, il est indispensable de passer par un organisme reconnu internationalement, ou par un organisme national de certification.

Dans tous les cas, la certification Halal entraînera un coût additionnel pour les entreprises (mise en conformité de l'usine, inspection, certification annuelle...). Ce coût est estimé par les organismes certificateurs entre 3000 et 6000 € par gamme ou par site de production.

Pour finir, une harmonisation Internationale de la certification est en cours par le SMIIC (The Standards and Metrology Institute for Islamic Countries) via le groupe de travail - Halal Cosmetic Issues.

Pour toute question, contacter Catherine Apolinario, regulatory1@cosmed.fr.

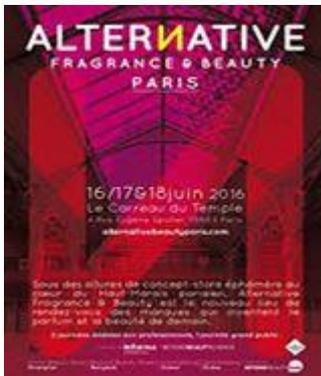


Réforme de la marque communautaire

Le 10 novembre 2015, le Conseil de l'Union Européenne puis le Parlement Européen le 15 décembre 2015, ont adopté définitivement la **réforme de la marque communautaire, qui devrait entrer en vigueur courant 2016**. Les principaux changements sont les suivants :

- Suppression du tarif unique (dépôt de marque / renouvellement) de une à trois classes en faveur du principe « une taxe par classe » ;
- Le libellé des produits et services devra être clarifié. La seule mention de l'intitulé de la classe sera interprétée de façon littérale et restrictive et ne couvrira pas tous les produits ou services dépendants de cette classe ;
- Les offices nationaux (INPI) pourront mettre en place directement des procédures administratives en déchéance et en nullité de marque ;

- De nouveaux moyens d'action seront offerts aux titulaires des marques pour lutter contre la contrefaçon ;
- La terminologie « marque communautaire » sera remplacée par « marque européenne » ;
- Les conditions de validité des marques tridimensionnelles ou composées par la forme du produit seront renforcées.



Alternative Fragrance & Beauty : une nouvelle opportunité pour les marques de cosmétiques et de parfums

Beyond Beauty Paris a annoncé sa métamorphose ! Le salon laisse place à un nouvel événement, Alternative Fragrance & Beauty Paris, **du 16 au 18 juin 2016 au Carreau du Temple**, réunissant les marques de la cosmétique autour d'une scénographie insolite aux allures de grand magasin éphémère. Bien plus qu'un salon, l'événement se consacre aux marques de cosmétiques alternatives et confidentielles, et intègre à son offre une large sélection de parfums rares. Les acheteurs du secteur (concept stores, department stores, e-shops, parfumeries de niche, réseaux alternatifs, boutique hotels,...) seront au rendez-vous. Cosmed, partenaire d'Informa, accompagne ses adhérents sur ce nouveau salon riche d'opportunités et de développement pour les PME. Pour plus de renseignements stephanie@cosmed.fr.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

